RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DE LA POLITIQUE HANDICAP

ET

D'EXECUTION DU SCHEMA DIRECTEUR PLURIANNUEL HANDICAP

DE

L'UNIVERSITE FRANÇOIS-RABELAIS DE TOURS

2014

PREAMBULE

Organisation

La Mission handicap est un service de la direction de la vie étudiante, elle-même rattachée à la direction générale des services de l'établissement.

La Mission handicap de l'université François-Rabelais de Tours est composée de quatre personnes : le directeur de la vie de l'étudiant, également responsable de la Mission handicap (titulaire de catégorie A+ depuis 4 ans sur le poste), un responsable adjoint, spécifiquement en charge de la gestion des personnels en situation de handicap (titulaire de catégorie A depuis 5 ans sur le poste), une chargée d'accueil et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap (CDD de catégorie B depuis 1 an et demi sur le poste) et une ancienne étudiante de l'université, stagiaire à la Mission handicap puis en CDD du 15 septembre 2014 au 31 août 2015.

Schéma Directeur Pluriannuel Handicap

L'année 2014-2015, a été marquée par la rédaction d'un schéma directeur pluriannuel handicap (SDPH), en application des dispositions de la loi ESR du 22 juillet 2013. Ce schéma doit couvrir l'ensemble des domaines concernés par le handicap.

Il a été adopté le 7 juillet 2014 par le conseil d'administration de l'université, après avis du conseil académique.

Il a fait l'objet d'une présentation aux rencontres nationales handicap des universités à Poitiers en avril 2014 et d'un premier bilan en avril 2015 à Limoges.

Chaque année, le président de l'université doit présenter un rapport d'exécution, assorti d'indicateurs de résultats et de suivi, au conseil d'administration.

Ce schéma comprend 5 axes : accueil et accompagnement des étudiants, accessibilité des locaux, des enseignements et des services, information et sensibilisation, orientation et insertion professionnelle, recrutement et accompagnement des personnels.

AXE 1 : L'ACCUEIL ET l'ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Un accueil et un accompagnement de qualité

Chaque année, le nombre d'étudiants accompagnés connaît une augmentation témoignant de l'impact des démarches auprès des lycées et des CIO. Le nombre d'étudiants accompagnés était de : **82** en 2009, **159** en 2010, **202** en 2011, **214** en 2012, **218** en 2013, **250** en 2014, **274** en 2015.

Le niveau d'études atteint est en constante augmentation : 80% sont en licence et 20% en master et doctorat. Les étudiants en situation de handicap sont surreprésentés dans les composantes Arts et Sciences Humaines et Droit, Économie, Sciences sociales, et sous-représentés en médecine.

Une collaboration avec l'Observatoire de la Vie Etudiante a permis le calcul du taux de réussite des étudiants en situation de handicap. Ce taux pour les étudiants présents aux examens est de 66 % en 2013-2014, soit un chiffre légèrement supérieur à la moyenne des étudiants de l'université.

L'accompagnement des étudiants sur 2014 a représenté **114 436,22 €** de contrats d'aides humaines, dont 63,2% de preneurs de notes, 22,6% de secrétariats d'examen, 6% d'accompagnateurs, 5,3% de tuteurs et 3% d'étudiants à la fois preneurs de notes et accompagnateurs.

A noter que les contrats de surveillances d'examen, même lorsque des majorations de temps sont prescrites, ne rentrent pas dans ce dispositif. En effet, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) considère que la surveillance d'examen fait partie des obligations de service des enseignants et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement au Ministère.

Les étudiants recrutés pour assurer ces services d'aides humaines sont mieux encadrés et formés depuis l'adoption du SDPH. Le contrat avec l'étudiant accompagnateur est signé après une sélection fine des candidatures et un entretien obligatoire avec un membre de la Mission handicap. Lors de ces rencontres, l'étudiant accompagnateur est, non seulement, sensibilisé sur son rôle et sa mission, mais aussi sur ses droits et ses obligations. Des supports lui sont remis et un suivi est effectué tout au long de l'année.

Dans l'idée de mieux recenser les étudiants en situation de handicap une démarche est en cours entre la Mission handicap, le SUMPPS et la direction des formations, démarche dont l'objectif est de modifier dans le dossier d'inscription, la rubrique handicap que l'étudiant demandeur doit cocher. Prochainement, l'étudiant indiquera s'il a bénéficié d'un plan d'accompagnement (PAI, PPS etc…) dans le secondaire.

Conformément au SDPH, les procédures entre la Mission handicap et le SUMPPS ont été réactualisées. A présent, ces deux services se réunissent une fois par mois pour faire le point et se coordonner sur des cas particuliers d'étudiants accompagnés et sur les nouveaux inscrits accueillis.

Les référents handicap contribuent à l'amélioration du dispositif d'accueil et jouent parfaitement le rôle de relai de la Mission handicap sur les sites d'enseignement. La création des binômes administratifs-enseignants a permis une meilleure prise en compte des situations de handicap au sein des composantes.

Les référents sont réunis une fois par an (au mois d'octobre) pour une journée de bilan, d'échanges et de formation, mais aussi pour saluer leur investissement.

Cette journée des référents handicap s'est tenue le vendredi 14 novembre 2014, à l'UFR de Droit, Economie et Sciences Sociales.

Outre un bilan des actions et des échanges entre la Mission handicap, les composantes et les services, la réunion s'est conclue sur une conférence de Philippe Godiveau, professeur certifié à l'université d'Orléans, spécialisé dans les troubles du langage et de la parole.

Les 30 janvier, 23 mai, 19 juin et 10 décembre 2014, le responsable et la chargée d'accueil de la Mission handicap ont participé au groupe de travail du MESR sur la création d'une grille d'évaluation des besoins des étudiants demandeurs (GEVA-SUP). Cet outil a été testé à la rentrée de septembre à Tours, établissement pilote avec 4 autres universités au niveau national.

Enfin un groupe de travail composé de représentants de la communauté universitaire et missionné par la CFVU, s'est réuni, deux fois, de janvier à avril 2015 pour étudier des pistes d'amélioration pour l'accompagnement des étudiants. Un certain nombre de recommandations ont été formulées et ont été intégrées dans le SDPH. Une des préconisations a été mise en œuvre immédiatement par le SUMPPS. Il s'agit de l'organisation de rencontres avec les composantes pour garantir l'adéquation entre les avis d'aménagements d'examen et l'organisation mise en place par les scolarités.

Une politique de partenariat :

A l'extérieur, la Mission handicap a continué à tisser des liens avec ses partenaires institutionnels. Notamment le conseil départemental d'Indre-et-Loire, avec lequel la conclusion d'une convention pour la période 2014-2017 permet d'améliorer l'accompagnement des étudiants en situation de handicap. Ainsi, une subvention de 50 000 € (qui constitue un doublement des sommes allouées par rapport aux années précédentes) a été consentie au profit de cet accompagnement. Le fruit de cette importante subvention est le résultat de rencontres régulières de la vice-présidente et du directeur en charge de la vie étudiante et du handicap à l'université avec la directrice de la petite enfance et de la santé du conseil départemental.

La Mission handicap a pu se procurer, grâce à cette convention, divers matériels informatiques dont un sonorel, une plage braille, des logiciels adaptés, mais aussi financer deux stages et des interprètes en LPC/LSF.

Dans sa recherche de ressources nouvelles au profit des étudiants, la Mission handicap a sollicité des fondations. Sur trois demandes, deux fondations, celles de la Caisse d'Epargne Loire-Centre et d'Harmonie solidarité, ont répondu favorablement pour respectivement, 2 500 € et 5 000 €.

Une convention conclue avec la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) le 27 novembre 2013 a permis également le cofinancement d'un appareil auditif pour une étudiante accompagnée en 2014. Pour rappel, cette convention permet de bénéficier au sein de la MDPH d'un interlocuteur bien identifié; de fluidifier les parcours des étudiants (lieux de vie + universitaire); d'échanger des informations sur les accompagnements offerts par les deux structures (avec l'accord des étudiants concernés) ; de financer en commun des aides matérielles dont les étudiants ont besoin à la fois sur leurs lieux de vie et d'études ; de profiter de la participation de professionnels de la MDPH à des sessions d'information, manifestations, événements…. organisés à l'université ; et, enfin, d'accélérer la procédure RQTH des étudiants de l'université.

L'équipe de la Mission handicap a participé aux rencontres nationales des chargés de mission handicap des universités, à Poitiers, les 3 et 4 avril 2014, et à Limoges, les 2 et 3 avril 2015. Le responsable de la Mission handicap y a présenté l'élaboration du schéma directeur handicap pluriannuel de l'université de Tours, puis un premier bilan de celui-ci.

La Mission handicap a contribué également au réseau national, a développé des échanges construits avec les universités d'Orléans et de Poitiers et a concouru à la création et à la vie de l'association APACHES (association des professionnels d'accompagnement du handicap dans l'enseignement supérieur).

A noter qu'une rencontre des 5 missions et services handicap de la COMUE (Orléans, Tours, Poitiers, Limoges, La Rochelle) aura lieu le 23 juin 2015 à Poitiers.

Le 20 juin, la Mission handicap et le CROUS d'Orléans-Tours ont coordonné leurs procédures pour faciliter l'attribution de logements universitaires aux étudiants en situation de handicap.

Les indicateurs retenus dans le SDPH pour l'axe 1 sont :

Nombre d'étudiants en situation de handicap accueillis :

274 étudiants en 2015

Nombre et pourcentage d'étudiants/niveau d'études :

Tableaux annexe 1

Nombre et pourcentage d'étudiants/composante :

Tableaux annexe 1

Nombre et pourcentage par type de handicap (total et par composante) :

NC

Coût annuel des assistants et accompagnateurs étudiants :

114 436, 22 € en 2014/2015 (rappel : 118 322, 13 € en 2013/2014)

Coût annuel des aides techniques :

67 488 €

AXE 2 : L'ACCESSIBILITE DES LOCAUX, DES ENSEIGNEMENTS ET DES SERVICES

L'accessibilité des locaux :

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) de l'université :

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 place au cœur du dispositif l'accessibilité du cadre bâti et des services à toutes les personnes handicapées.

Elle prévoit ainsi que les établissements d'enseignement supérieur assurent l'intégration des étudiants handicapés et leur formation en mettant en œuvre les aménagements nécessaires à leur situation dans l'organisation, le déroulement et l'accompagnement de leurs études. Elle s'attache dorénavant aux résultats et non plus aux moyens.

Elle vise sans distinction tous les types de handicap~~s~~, qu'ils soient moteurs, sensoriels, cognitifs, mentaux ou psychiques, et rend essentiel la chaîne du déplacement : accessibilité de l'environnement urbain du campus, des transports en commun à l'entrée du site et des parcours jusqu'au pied des bâtiments et équipements universitaires.

Le décret n°2006-555 du 17 mai 2006 a fixé à 10 ans le délai pour la mise en conformité des Etablissements Recevant du Public (E.R.P.). Cette disposition devait être mise en œuvre avant le 1er janvier 2015.

Pour répondre au retard pris, le gouvernement a mis en place les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Ce dispositif est régi par le décret n°2014-1327 du 5 novembre 2014. L'université a décidé de s'adjoindre les compétences d'un prestataire spécialisé en accessibilité pour l'assistance à l'élaboration de son agenda. Le prestataire choisi est le cabinet « Qualiconsult » situé à Tours. Il se basera sur le diagnostic accessibilité réalisé en 2010 et sur la visite des bâtiments. Un agenda d'accessibilité programmée pour l'université de Tours sera ainsi effectif en 2015 et devra faire l'objet d'un dépôt en préfecture.

Sur la base des conclusions de cet Ad'AP, l'établissement envisage de consacrer 400 000 € par an à l'accessibilité des bâtiments sur les 6 prochaines années.

Les travaux d'accessibilité réalisés :

L'établissement a mené plusieurs chantiers d'accessibilité en 2014-2015 pour un montant total de 770 421,85 €.

Il s'agit de la construction du bâtiment Bretonneau de l'UFR de Médecine et de la motorisation des portes du CESR (ce dernier dossier a été le fruit d'une collaboration inédite entre le CESR et la Mission handicap dans le cadre d'un COM commun).

De plus, trois dossiers sont à l'étude avec la demande d'une participation financière du FIPHFP (le FIPHFP cofinance à hauteur de 50% les travaux d'accessibilité immobilière lorsque ceux-ci sont à usage mixte – usagers et personnels). En l'espèce, il s'agit du changement des portes de l'UFR de Droit, Economie et Sciences Sociales pour 25 350 €, de la réhabilitation de toilettes à l'UFR de Lettres et Langues pour 13 000 € (actuellement en suspens suite à la découverte d'amiante dans le carrelage) et de la construction d'une rampe d'accès devant l'entrée principale du bâtiment des Tanneurs pour 64 000 € (études réalisées sur 2015 pour une mise en chantier en 2016).

Le projet d'ouverture d'une salle de repos à l'UFR de Droit, Economie et Sciences Sociales a été mis en suspens pour cette année par la direction de la composante.

La Mission handicap continue à être représentée dans les réunions d'études, de suivi des travaux et les commissions d'accessibilité et d'appels d'offre de l'établissement.

L'accessibilité des enseignements

La Mission handicap équipe les étudiants demandeurs de matériels informatiques et d'appareils issus des nouvelles technologies (pour 2014-2015, acquisition de 23 PC portables, 18 logiciels Antidote~~s~~ 8, Kurzweil 3000, Dragon~~s~~ Naturally Speaking 13, Omipage~~s~~, Zoomtext, 2 sonorels, 1 plage braille, ~~2~~ 1 écran~~s~~ et 1 télé-agrandisseur~~s~~, 10 clés USB…).

Le marché public interministériel « Helen Keller » en vigueur depuis cette année, et dans lequel s'est inscrit l'établissement, permettra d'assurer l'acquisition de nombreux matériels à des coûts moindres.

La convention handicap signée avec 11 entreprises de la région et la convention 2014-2017 avec le conseil départemental financent également l'acquisition de ces outils.

Par ailleurs, sera installée en juillet 2015 une boucle magnétique pour les malentendants dans l'amphithéâtre 1 de l'extension de l'UFR ASH (coût 5 017.92 € financés par la convention handicap entreprises). La salle Thélème avait déjà été équipée d'une première boucle en 2013.

L'université encourage le développement de l'accessibilité numérique des enseignements, notamment par le dépôt des cours sur sa plateforme de cours en ligne et les formations à distance (FOAD).

Un projet a été mis en chantier avec l'université d'Orléans pour mettre en ligne sur la plateforme commune CELENE des cours spécifiquement adaptés à des étudiants souffrant de troubles « dys » (30% de la population des étudiants en situation de handicap) à partir de 2016. Cette opération fera l'objet d'un financement par la convention handicap-entreprises.

L'accessibilité des services

Conformément aux recommandations du référentiel général d'accessibilité pour les administrations (RGAA), une étude sur l'accessibilité du site web avait été lancée en 2013. L'accessibilité du nouveau site sera financée dans le cadre de la convention handicap entreprises par nos partenaires pour un coût de 10 000 €.

Dans les bibliothèques universitaires, la constitution d'une bibliothèque numérique composée de livres numériques et de ressources audio sur le site des Tanneurs est toujours en projet.

Le SDPH vise à favoriser la mobilité internationale des étudiants en situation de handicap (une étudiante est partie en Australie en 2015), à augmenter la participation de ces étudiants aux activités sportives, notamment par une communication renforcée sur les cours accessibles et à développer les pratiques culturelles de ces étudiants, notamment grâce à la collaboration du service culturel de l'université et au partenariat avec le service culturel de la ville de Tours (la chargée de projet culturel de la Mission culture handicap).

A noter la poursuite de l'UEO « Multisports handivalide ».

Les indicateurs retenus dans le SDPH pour l'axe 2 sont :

Budget alloué à l'investissement immobilier par an :

770 000 € en 2014/2015

Budget alloué à l'investissement mobilier par an :

80 000 €

Projets accessibilité retenus dans les COM (cible 1/an) :

Accessibilité des portes du CESR en 2014 et 2015 : 17 000 €

Nombre d'étudiants inscrits aux activités sportives :

3

AXE 3 : L'INFORMATION ET LA SENSIBILISATION

La sensibilisation et l'information de la communauté universitaire sont des objectifs forts de la politique de l'établissement. Celles-ci passent également par la présentation du SDPH et de son rapport annuel d'exécution dans les différentes instances de l'établissement, notamment au CA, à la CFVU, au CDC et à la réunion des responsables administratifs.

Une grande importance est donnée à la communication : les supports (plaquettes, marques pages, guides étudiants…) sont largement diffusés auprès des services, composantes et étudiants, mais aussi à l'extérieur et plus particulièrement dans les lycées de l'académie. La page internet de la Mission handicap est régulièrement enrichie. Pour la prochaine année, la Mission handicap souhaite réaliser des témoignages de parcours et de réussites étudiantes, et apparaître sur les grilles des programmes de Radio Campus.

La Mission handicap communique également sur ses actions en participant à différentes manifestations organisées par l'université (semaine de l'insertion professionnelle, journée portes ouvertes, salons des lycéens…).

L'UEO « Autour du handicap » n'a pas été ouverte en 2013-2014, faute d'inscrits. Elle est remplacée en 2014-2015 par l'UEO d'initiation à la LSF qui connaît un fort succès. Plus de 150 inscriptions pour 15 places disponibles pour cette seule année. L'UEO LSF est assurée par une professionnelle de l' « Association Expression Tours ». (il s'agit de l'AET).

En matière de recherche, la Mission handicap s'est rapprochée du laboratoire INSERM 930 – équipe autisme et a proposé sa participation à une réunion des référents handicap. Les publications et les formations et formations spécifiques sur le handicap sont mises en avant sur la page de la Mission handicap (Diplôme Universitaire Autisme et troubles apparentés, troubles envahissants du développement de l'enfance à l'âge adulte, à l'UFR de Médecine ; Diplôme Universitaire La musique et le tout-petit - La musique et l'enfant en situation de handicap et Master professionnel Psychologie de l'enfant et de l'adolescent - socialisation, éducation et handicap, à l'UFR Arts et Sciences Humaines).

Sont favorisés et soutenus également tous les projets étudiants ayant une thématique liée au handicap.

Enfin, le SDPH préconise, tout comme le groupe de travail missionné par la CFVU, de prévoir des modules de formation au handicap à destination des nouveaux enseignants pour 2016.

Les indicateurs retenus dans le SDPH pour l'axe 3 sont :

Nombre d'agents formés et sensibilisés par an :

2014/2015 : 18 agents

Nombre d'étudiants inscrits à l'UEO Langues des signes :

15 étudiants (150 demandes d'inscription)

AXE 4 : L'ORIENTATION ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

L'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap requiert un travail de collaboration entre la Mission handicap, la Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle (MOIP), le rectorat, Cap emploi, des associations spécialisées et un réseau d'entreprises.

L'orientation des lycéens :

Il a été prévu dans le SDPH l'organisation, en partenariat avec l'université d'Orléans et le Rectorat, d'une journée d'information et d'échanges avec les enseignants référents des lycées de l'académie. Celle-ci s'est tenue le 20 avril 2015 à l'université de Tours.

Egalement, en collaboration avec le SUMPPS, les services de la Mission handicap ont été présentés aux conseillers d'orientation et médecins scolaires.

Jeudi 17 avril 2014, un atelier « découverte des métiers » co-organisé avec l'association ARPEJEH, le rectorat et (l'université d'Orléans), réunissant des entreprises, des lycéens et des étudiants de l'académie s'est tenu à l'UFR de Droit, d'Economie et des Sciences Sociales.

De plus, la Mission handicap participe, chaque année, aux journées portes ouvertes de l'université et au forum de l'orientation des lycéens de Rochepinard.

L'orientation des étudiants :

En collaboration étroite avec la MOIP, la Mission handicap accompagne les étudiants en situation de handicap dans leurs recherches de formations, réorientation ou poursuites d'études en master. De plus elle soutient, avec le concours de l'école doctorale, les étudiants méritants qui souhaitent poursuivre en doctorat, notamment grâce au dispositif des contrats doctoraux handicap mis en place par le ministère.

En 2014, sept étudiants handicapés (6 filles et 1 garçon) sont inscrits en thèse. Ces étudiants bénéficient de contrats doctoraux ministériels handicap ou d'une bourse présidentielle (liste en annexe).

L'insertion professionnelle :

Le SDPH a inscrit comme une des actions prioritaires, l'aide et l'accompagnement à la recherche de stages et d'emplois.

Concernant les stages, l'étudiant bénéfice désormais d'un dossier relatif à la prise en charge financière d'une aide technique ou humaine. Cela permettra de faciliter les démarches de l'employeur qui dans certains cas sont complexes.

En 2014, la Mission handicap a financé trois stages (un dans un cabinet extérieur et deux dans deux laboratoires) pour trois étudiants en situation de handicap.

En matière d'accompagnement à la recherche d'emploi, le vendredi 27 juin, l'université François-Rabelais, l'université d'Orléans, le rectorat de l'académie d'Orléans-Tours et une dizaine de grandes entreprises ont signé une convention commune de partenariat. Cette collaboration novatrice a pour objet de rapprocher le monde de l'entreprise et les universités sur la question du handicap. La convention favorisera le croisement des cultures, la compréhension des besoins mutuels entre les partenaires, ainsi que l'identification, l'organisation et le financement de solutions adaptées au bénéfice des étudiants en situation de handicap. Par la réflexion commune qu'elle initiera, elle assurera une continuité dans l'accompagnement depuis le lycée jusqu'à l'insertion professionnelle. Elle encouragera les lycéens à s'engager dans des études supérieures et permettra aux étudiants de se projeter dans un avenir professionnel.
Les grandes entreprises partenaires de cette convention sont : Adecco, Atos, Banque Populaire Val de France, Caisse d'Epargne Loire Centre, Crédit Agricole Val de France, Groupama Paris Val de Loire, Humanis, le groupe La Poste, SNCF, Cap Gemini, et le groupe Thalès.
Cette convention apporte également à la Mission handicap de Tours, un soutien financier de 37 500 € par an pour assurer la poursuite d'études des étudiants. Le 5 décembre, a eu lieu le premier comité de pilotage de cette convention.

La Mission handicap participe aussi aux manifestations liées à l'emploi, que celles-ci soient internes à l'établissement (semaine de l'insertion professionnelle en novembre) ou externes (club handicap du MEDEF).

Elle travaille sur des situations particulières, au cas par cas, avec des associations spécialisées telles que Tremplin, Hanploi et ARPEJEH, ainsi qu'avec des acteurs institutionnels tels que Cap emploi 37 et

Prométhée 41 et communique directement auprès des étudiants des offres d'entreprises ou d'administrations publiques. Ces offres sont aussi diffusées sur le site R'Pro.

Enfin, la Mission handicap incite les étudiants concernés à faire une démarche de RQTH auprès de la MDPH.

Les indicateurs retenus dans le SDPH pour l'axe 4 sont :

Taux (nombre et progression/Homme/femme) de réussite des étudiants en situation de handicap : **66%**

Taux (nombre et progression/Homme/femme) d'étudiants en situation de handicap en Master :

51 étudiants (30 femmes et 21 hommes) 18,6% (voir tableau en annexe).

Taux (nombre et progression/Homme/femme) d'étudiants en situation de handicap en doctorat :

7 en 2014/2015 soit 2,5% des ESH (6 femmes et 1 homme).

Taux (nombre et progression/Homme/femme) d'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap :

NC (accueil d'un service civique en 2015 pour mener l'étude)

AXE 5 : LE RECRUTEMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS EN SITUATION DE HANDICAP

L'amélioration du recrutement et de l'accompagnement des personnels en situation de handicap est un point central des axes stratégiques de l'établissement. La structure même de la Mission handicap, au sein de laquelle se trouve la personne chargée du personnel, traditionnellement rattachée aux Ressources Humaines, en est un exemple : concentrer les compétences concernant le handicap dans le même service, afin d'obtenir une meilleure lisibilité et efficacité tant en interne qu'en externe.

A ce titre, la Mission handicap participe aux commissions de recrutement et de titularisation de l'établissement. Elle est chargée des enquêtes ministérielles sur les personnels handicapés et est responsable de la déclaration annuelle des effectifs des bénéficiaires de l'obligation d'emploi au sein de l'établissement auprès du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

Le recrutement :

Conformément au SDPH, *une cellule de liaison* a été mise en place entre la Mission handicap et la DPRH sur les questions de recrutement et d'emploi. Cette dernière ne s'est réunie, pour l'instant, qu'une seule fois en 2014. Elle a permis la création d'un vivier étudiant en fin de cursus et en doctorat susceptible d'être recruté à l'université.

Pour l'année prochaine, l'idée serait de réunir cette cellule de liaison avant chaque campagne de recrutement et à chaque fois qu'une difficulté surgit à propos de l'accompagnement d'un personnel.

Un circuit de recrutement a été défini entre la DPRH, la Mission handicap et Cap emploi. Ce circuit a permis le recrutement d'un personnel enseignant du second degré en anglais dans le supérieur, ainsi que le recrutement de deux personnels BIATSS par la voie contractuelle.

Les recrutements se doublent d'un travail d'incitation des personnels, déjà en poste, à se déclarer, notamment, par une communication sur les bénéfices de la RQTH adossée à la fiche de paye transmise aux agents, en début d'année civile.

Avec ce double travail, l'augmentation du nombre de personnels déclarés est substantielle : de **58** personnels au 1er janvier 2013, soit **2.5 %** de la population salariée de l'université, l'effectif est passé à **83** personnes déclarées au 1er janvier 2014, soit **3,31 %** (pour rappel la majorité des universités françaises sont à 1,6%).

L'objectif de **4%** de personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) à l'horizon de 2017 s'avère réalisable (objectif fixé par le SDPH).

Le maintien dans l'emploi :

Avec le concours de la médecine du travail et de la DPRH, la Mission handicap s'est engagée dans une démarche d'accompagnement des personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi : accompagnement dans les démarches administratives, conseils, informations et orientations, et mise en œuvre des aménagements de postes nécessaires au maintien dans l'emploi.

A ce titre, l'établissement a consacré 33 000 euros à l'aménagement des postes de travail (avec le soutien financier du FIPHFP) mais aussi a bénéficié des interventions d'ergothérapeutes du SAMETH pour trois agents.

La déclaration FIPHFP :

En 2015, les établissements passés aux responsabilités et compétences élargies doivent procéder à une déclaration individuelle auprès du FIPHFP sur l'ensemble de leurs effectifs. En cas de non-atteinte du taux d'emploi de 6%, les établissements seront progressivement assujettis au paiement de la pénalité due, à hauteur d'un tiers en 2015 et pour la totalité en 2016.

La déclaration au FIPHFP du taux d'emploi de l'établissement est de la responsabilité de la Mission handicap.
Afin de diminuer la contribution annuelle au FIPHFP, outre le nombre de BOE déclarés dans l'établissement, plusieurs dépenses sont déductibles : travaux d'accessibilité, salaires des accompagnants de la Mission handicap et de la médecine du travail, actions de formation dispensées pour la sensibilisation au handicap, actions sociales au bénéfice des agents BOE, commandes aux ESAT, les contrats Pécresse des étudiants accompagnateurs.
La mise en place de lots réservés dans les marchés et les commandes auprès des ESAT a représenté 32 886,15 € en 2014.

L'université ne devrait pas payer de pénalités en 2015, en raison de ces différentes déductions. Mais il faudra développer les efforts en 2016.

Une prochaine convention avec le FIPHFP permettra d'optimiser la déclaration annuelle de l'établissement.

Les indicateurs retenus dans le SDPH sont :

Taux de personnels BOE employés dans l'établissement (taux/nombre/ H et F) :
83 personnes soit 3,31%
Taux de personnels BOE/composantes et services :
(Voir tableau en annexe)

Pourcentage des prestations et achats confiés aux ESAT-EA dans le budget global de l'université :
32 886,15 € en 2014

ANNEXES :

- Statistiques sur les étudiants en situation de handicap de l'université François Rabelais de Tours sur l'année 2014.
- Tableau des étudiants inscrits en Master.
- Répartition des bénéficiaires de l'obligation d'emploi au 1er janvier 2014.